

Ville de Bellerive sur Allier

DELIBERATIONS

Délibération n° 2026 - 030

Nomenclature Actes : 7.1

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2026

QUESTION N° 20

Comptes Financiers Uniques 2025

Budgets Principal et Annexes

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie de Bellerive-sur-Allier (salle du Conseil municipal au 1^{er} étage), suite à la convocation faite par Monsieur François SENNEPIN, Maire, le 03 avril 2026.

MEMBRES EN EXERCICE : 29

VOTANTS : 28

MEMBRES PRESENTS : 23

Mme GONINET Isabelle (de la q^o15 à la q^o21), M. LAURENT Michel, M. PLANCHE Bernard, Mme DESPREZ Frédérique, M. FAVIER Bernard, Mme DUBESSAY Françoise, M. RAY Nicolas, Mme FEYDEL Isabelle, M. DESPLAIGNES Julien, Mme JIRSA Irina, M. RIGAUD Nicolas, Mme VILLENEUVE Christelle, Mme BRUNET Christine, M. POTHIER Antonin, Mme VIALE Léa, M. BACO Pierre, Mme RIGAUDIAS Eva, M. PUCCIA Daniel, Mme GUYOT Christine, M. PRUGNAUD Pascal, M. DESMOULES Guillaume, Mme BABIAN-LHERMET Anne.

ABSENTS REPRESENTÉS : 6

- Mme AUROY Anne- Laure par M. PLANCHE Bernard,
- Mme THEILLIERE Christelle par M. LAURENT Michel,
- M. VALETTE Eric par Mme JIRSA Irina,
- M. SAINT-CIERGE Philippe par M. RAY Nicolas,
- Mme RENAUD Christine par M. FAVIER Bernard,
- M. GREZES Victor par M. DESMOULES Guillaume

ABSENTS EXCUSÉS : 0

QUORUM : Les membres présents formant la majorité des membres en exercice peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le secrétaire de séance désigné est Mme VIALE Léa.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du compte financier unique (CFU) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu la délibération n°2025-074 en date du 02 octobre 2025 adoptant le passage au compte financier unique pour le budget principal et les budgets annexes de la commune de Bellerive Sur Allier,

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de Bellerive Sur Allier,

Vu les CFU 2025 de la commune de Bellerive Sur Allier,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Accusé de réception en préfecture
003-210300232-20260413-2026030DEL-DE

Reçu le 15/04/2026

Ville de Bellerive sur Allier

DELIBERATIONS

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que Monsieur le Rapporteur du budget Nicolas RAY a été désigné pour rapporter les Comptes Financiers Uniques,

Considérant que Monsieur François SENNEPIN, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Isabelle GONINET, pour le vote des CFU de l'exercice 2025.

BUDGET PRINCIPAL VILLE

Le Compte Financier unique fait apparaître pour la section de Fonctionnement un résultat positif de 2 652 603.42 €. Il s'agit d'un résultat comptable qui n'est pas libre d'emploi en totalité, car il doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'Investissement. Cette opération est réalisée par le biais de l'affectation des résultats qui fait l'objet d'une décision du Conseil Municipal lors de l'examen du Compte Financier unique.

Le compte financier unique du Budget Principal présente les résultats suivants :

MAIRIE DE BELLERIVE SUR ALLIER - BUDGET PRINCIPAL - VILLE DE BELLERIVE - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	13 855 458,56	8 971 370,16	22 826 828,72
	Recettes réalisées (1)	B	10 040 769,94	9 260 837,34	19 301 607,28
	Restes à réaliser	C	1 119 309,00	0,00	1 119 309,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	11 766 387,79	10 405 169,54	22 171 557,33
	Dépenses réalisées (1)	E	10 630 269,59	8 042 033,30	18 672 302,89
	Restes à réaliser	F	445 108,32	0,00	445 108,32
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-589 499,65	1 218 804,04	629 304,39
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-2 089 070,77	1 433 799,38	-655 271,39
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-2 678 570,42	2 652 603,42	-25 967,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	674 200,68	0,00	674 200,68
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-2 004 369,74	2 652 603,42	648 233,68

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Ville de Bellerive sur Allier

DELIBERATIONS

Tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessus, la section d'investissement du Budget Principal présente un déficit 2025 qui s'élève à la somme de 2 678 570.42 € (montant à inscrire au compte 001).

Le montant de l'excédent sur les restes à réaliser 2025 du Budget Principal s'élève à un montant de 674 200.68 €. De ce fait, le résultat net provisoire de la Section d'investissement présente un déficit de 2 004 369.74 €.

Au vu de tous les éléments ci-dessus, il est proposé de :

* Affecter les résultats en fonds propres à hauteur de 2 004 369.74 € en recette d'investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

* Inscrire en report à nouveau, compte 002, le résultat de clôture net définitif de 648 233.68 €.

BUDGET ANNEXE CASES DU MARCHE

MAIRIE DE BELLERIVE SUR ALLIER - CASES DU MARCHE - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	6 843,00	12 125,00	18 968,00
	Recettes réalisées (1)	B	6 843,00	10 896,24	17 739,24
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	10 686,00	12 706,30	23 392,30
	Dépenses réalisées (1)	E	3 000,00	11 432,74	14 432,74
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	3 843,00	-536,50	3 306,50
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	3 843,00	581,30	4 424,30
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	7 686,00	44,80	7 730,80
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	7 686,00	44,80	7 730,80

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessus, la section de fonctionnement 2025 présente un excédent 2025 de 44.80 €. Il s'agit d'un résultat comptable qui n'est pas libre d'emploi en totalité, car il doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessus, la section d'investissement du Budget Annexe des Cases du Marché présente un excédent qui s'élève à la somme de 7 686 € (montant à inscrire au

Ville de Bellerive sur Allier

DELIBERATIONS

compte 001).

Au vu de tous les éléments ci-dessus, il est proposé :

* Il n'est pas nécessaire d'affecter des résultats en fonds propres en recette d'investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »

* Inscrire en report à nouveau, compte 002, le résultat de clôture net définitif de 44.30 €.

Remboursement de l'avance consentie par le Budget principal en 2013

En 2013, la Commune a consenti une avance de 86 300 € au Budget annexe Cases du Marché
A ce jour, le Budget annexe Cases du Marché a remboursé 61 588 €.

En 2026, il sera inscrit au BP un crédit de 3.000 € pour poursuivre le remboursement de cette avance.

Soit un total de remboursement qui s'élèvera à 64 588 € en 2026.

Le Budget Cases du Marché devra encore 21 712 € au Budget Principal.

BUDGET ANNEXE LES JARDINS DU BOST

MAIRIE DE BELLERIVE SUR ALLIER - LES JARDINS DU BOST - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

I
B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	965 811,75	160 537,00	1 126 348,75
	Recettes réalisées (1)	B	122 777,97	141 763,84	264 541,81
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	100 429,74	160 537,00	260 966,74
	Dépenses réalisées (1)	E	97 621,90	123 074,55	220 696,45
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	25 156,07	18 689,29	43 845,36
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-865 382,01	0,00	-865 382,01
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-840 225,94	18 689,29	-821 536,65
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-840 225,94	18 689,29	-821 536,65

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

totante, car il doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessus, la section d'investissement du Budget Annexe des Jardins du Bost présente un déficit 2025 qui s'élève à la somme de 840 225.94 € (montant à inscrire au compte 001).

Au vu de ces éléments, il est proposé d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement 2025

Ville de Bellerive sur Allier
DELIBERATIONS

soit 18 689.29 € en recettes d'investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission municipale permanente réunie le 02 avril 2026,

DONNE acte de la présentation des Comptes Financiers Uniques 2025, Budget Principal et ses deux Budgets Annexes par le rapporteur du budget,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

ARRETE les résultats tels que définis dans les documents Comptes Financiers Uniques 2025,

APPROUVE les Comptes Financiers Uniques 2025 et **APPROUVE** toutes les affectations de résultats 2025 sur l'exercice 2026 qui seront repris aux Budgets Primitifs de 2026.

MONSIEUR LE MAIRE NE PREND PAS PART AU VOTE

■ Budget Principal : **ADOpte A LA MAJORITÉ - 3 ABSTENTIONS** (Messieurs DESMOULES Guillaume, GREZES Victor et Mme BABIAN-LHERMET Anne)

■ Budget Annexe - Les Jardins du Bost : **ADOpte A LA MAJORITÉ - 3 ABSTENTIONS** (Messieurs DESMOULES Guillaume, GREZES Victor et Mme BABIAN-LHERMET Anne)

■ Budget Annexe - Cases du Marché : **ADOpte A LA MAJORITÉ - 3 ABSTENTIONS** (Messieurs DESMOULES Guillaume, GREZES Victor et Mme BABIAN-LHERMET Anne)

Fait et délibéré à BELLERIVE-SUR-ALLIER, le 13 avril 2026,

Pour extrait conforme

La 1^{ère} Adjointe,
Isabelle GONINET



La secrétaire de séance
Léa VAILLE



Affiché le 15.04.26
Transmis à la Sous-Préfecture le 15.04.26
Exécutoire le 15.04.26